



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE LA ROCHETTE

PROCES-VERBAL INTÉGRAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 9 JUIN 2023

Etaient présents : M. Pierre Yvroud, M. Bernard Watremez, M. Michel Pierson, Mme Sylvie Coudre, M. Morgan Evenat, Mme Hugot, M. Jean-Pierre Bonnardel, M. Patrick Picard, Mme Marie-Catherine Bailly-Comte, Mme Genevieve Jeammet, Mme Poittevin de la Frégonnière Mme Sibel Eloy, Mme Messaouda Gatellier, M. David Jesionka, M. Frédéric Montaillier, Mme Ingrid Picard.

Absents ayant donné pouvoir :

- *M. Guillaume Chambon donne pouvoir à Mme Messaouda Gatellier
- *M. Bruno Faisy donne pouvoir à M. David Jesionka
- *Mme Michèle Ilbert donne pouvoir à Mme Christine Hugot
- *M. Cyrille Ségla donne pouvoir à Mme Sylvie Coudre
- *M. Didier Chosson donne pouvoir à M. Michel Pierson

Absentes :

Mme Jamila Benziane
Mme Eloïse Gandel-Lemoine

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00, procède à l'appel et demande à Madame Sylvie Coudre d'assurer le secrétariat de séance, fonction que celle-ci accepte.

En préambule, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'observer une minute de silence afin de rendre hommage à Monsieur Jean-Claude Agisson, ancien maire de la commune, décédé il y a quelques jours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

POINT N°1 : Désignation des délégués pour les élections sénatoriales 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le vote est obligatoire et que si pour une raison motivée le délégué titulaire ne peut pas venir le dimanche 24 septembre prochain, ce sera le suppléant qui sera appelé.

Il demande de respecter le protocole, à savoir qu'il s'agit d'un scrutin de liste. Il explique qu'il a déposé une liste et a demandé à Mme Picard si elle souhaitait en également en déposer une. Mme Picard répond par la négative.

Monsieur le Maire désigne le bureau électoral : le Maire qui est président, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes à savoir M. Bonnardel, M. Watremez, M. Jesionka, Mme Picard.

Il précise que les conseillers ayant un pouvoir ont 2 enveloppes et 2 bulletins.

Il informe que conformément à l'article L.O.286-1 du code électoral les conseillers ayant la nationalité d'un autre état membre de l'Union Européenne ne peuvent ni être membre du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants. Ils ne sont pas comptabilisés dans le quorum.

Il rappelle que le vote s'effectue sans débat et à bulletin secret.

Le président demande aux conseillers de voter à l'appel de leur nom.

Il déclare la clôture du scrutin.

Le bureau électoral procède au dépouillement en présence des conseillers.

Monsieur le Maire informe que la proclamation des résultats doit se faire de façon distincte dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus par chaque liste, et pour chacune d'entre elles, dans l'ordre de présentation des candidats.

Il demande aux nouveaux élus s'ils acceptent leur mandat, chaque délégué élu accepte cette mandature.

Délibération :

- VU le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- VU l'arrêté n°2023-DRCL-BDE-009 du 10 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner en vue de constituer le collège électoral sénatorial du département de Seine et Marne ;
- VU la circulaire ministérielle NOR IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
- **CONSIDERANT** que le Conseil Municipal de La Rochette doit désigner ses délégués titulaires et ses délégués suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2023 ;

a) Composition du bureau électoral.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Jean-Pierre Bonnardel, M. Bernard Watremez, M. David Jesionka et Mme Ingrid Picard. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués titulaires et suppléants

Une liste a été déposée par Monsieur Pierre Yvroud, « LA ROCHETTE, une histoire, un avenir », qui comporte les candidats suivants :

- 1) Monsieur Pierre YVROUD
- 2) Madame Michèle ILBERT
- 3) Monsieur Bernard WATREMEZ
- 4) Madame Sylvie COUDRE
- 5) Monsieur Michel PIERSON
- 6) Madame Christine HUGOT
- 7) Monsieur Morgan EVENAT
- 8) Madame Geneviève JEAMMET
- 9) Monsieur Jean-Pierre BONNARDEL
- 10) Madame Messaouda GATELLIER
- 11) Monsieur Patrick PICARD

Monsieur le Président rappelle que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le Conseil Municipal de La Rochette doit désigner 7 titulaires et 4 suppléants.

Il est précisé aux conseillers municipaux, qu'en application des articles L.89 et R.133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs candidats), ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste). La liste peut comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués (ou délégués supplémentaires) et les suivants suppléants (art. R. 142). L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

M. le Président appelle, dans l'ordre du tableau, les conseillers municipaux à voter.

***Le Conseil Municipal,
À 18 votes pour et 2 votes blancs,***

A OBTENU :

Liste « LA ROCHETTE, une histoire, un avenir » : 18.....voix

- Monsieur Pierre YVROUD, liste « LA ROCHETTE », délégué titulaire
- Madame Michèle ILBERT, liste « LA ROCHETTE », déléguée titulaire
- Monsieur Bernard WATREMEZ, liste « LA ROCHETTE », délégué titulaire
- Madame Sylvie COUDRE, liste « LA ROCHETTE », déléguée titulaire
- Monsieur Michel PIERSON, liste « LA ROCHETTE », délégué titulaire
- Madame Christine HUGOT, liste « LA ROCHETTE », déléguée titulaire
- Monsieur Morgan EVENAT, liste « LA ROCHETTE », délégué titulaire
- Madame Geneviève JEAMMET, liste « LA ROCHETTE », déléguée suppléante
- Monsieur Jean-Pierre BONNARDEL, liste « LA ROCHETTE », délégué suppléant
- Madame Messaouda GATELLIER, liste « LA ROCHETTE », déléguée suppléante
- Monsieur Patrick PICARD, liste « LA ROCHETTE », délégué suppléant

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE À 19H26

La Secrétaire de séance,



Sylvie Coudre



Le Maire,



Pierre Yvroud



